REVENDICATIONS DU SNCT-CGC

Receveur des Finances et Receveur des Finances de 1ère catégorie (DGCP)

Ce grade n'a pas de correspondance au sein de la filière « Fiscalité »

- Maintien des grilles indiciaires des grades de RF et RF de 1ère catégorie

- Maintien du régime indemnitaire propre aux RF .

-Maintien des possibilités de promotion actuellement offertes.

La possibilité d'exercer, à la DGFiP, de nouvelles missions (autrefois exclusivement dévolues aux cadres de la DGI) doit ,en outre, se traduire par la perspective de nouvelles promotions.

Ainsi ,en sera t-il de:

-la possibilité pour les RF d'accéder au grade de Conservateur des Hypothèques (Bureau de 5ème catégorie INM 862).

- la possibilité pour les RF de 1ère catégorie d'accéder au grade de Conservateur des Hypothèques (Bureau de 4ème catégorie HEB chevron I - INM 963).

(voir également nos revendications indiciaires complémentaires pour le grade de reclassement à la DGFiP)